where smart metrology is born

COMPARAISON INTERLABORATOIRE
ÉTALONNAGE D'UNE CHAÎNE DE TEMPÉRATURE

Appel à inscription



commerce@deltamu.com
www.deltamu.com
www.smart-metrology.com

Deltamu - Centre d'Affaires du Zénith - 17 rue de Sarliève
63800 Cournon d'Auvergne - France - Tél. +33 (0)4 73 15 13 00
SAS au capital de 528 700 € - RCS Clermont-Ferrand B 417 517 620 - APE 7022Z

1 OBJET

La présente proposition définit les modalités de participation à cette campagne de comparaison interlaboratoire (CIL). Elle porte sur l'**étalonnage d'une chaîne de température de -20°C à 180°C** par comparaison.

2 SUPPORTS DE COMPARAISON

Le support de comparaison fourni est une chaîne de mesure de température à résistance de platine type **Pt 100.** La sonde a une longueur de 298 mm et un diamètre de 6,35 mm. Elle est connectée à un système d'affichage **Fluke 1524**, possédant une résolution d'affichage de 0,001°C.
Aucun ajustage, ni aucune manipulation susceptible de modifier le fonctionnement du support ne doit être effectué par les participants.

3 MÉTHODE DE MESURE

Il s'agit d'effectuer des mesures par comparaison à une chaîne de mesure étalon de référence dans un bain thermostatique, conformément à la norme FD X07-029-1.
Le résultat est un écart entre la valeur lue et la valeur étalon, exprimé en °C, pour une valeur à viser donnée.
Les mesures sont effectuées sur 6 paliers de température : **-20°C; 0°C; 50°C; 100°C; 130°C; 180°C**.
Chaque mesure est répétée **3 fois par palier, une rupture de température** entre chaque répétition.
Les valeurs de référence des écarts de chaque chaîne seront déterminées par valeur consensuelle, et à partir des résultats d'un laboratoire COFRAC.
Les participants devront disposer de bains thermostatiques d'étalonnage, à fluide liquide, autorisant une profondeur minimale d'immersion 100mm. Les bains gazeux sont tolérés, cependant cette information doit impérativement apparaitre sur le relevé de mesure.
Les laboratoires doivent présenter une **incertitude d'étalonnage inférieure ou égale à 0,5°C** pour les températures considérées.

4 RÉSULTATS

Les résultats sont dépouillés suivant les préconisation de la norme NF ISO 5725 *(1)* par la société Deltamu.
Ce dépouillement fait l'objet d'un rapport de synthèse détaillé remis à chaque participant.
Dans ce rapport, **les résultats sont présentés de façon "anonyme"**.
L'aptitude des laboratoires est ensuite évaluée sur la base des normes NF EN ISO/CEI 17043 et ISO 13528 *(2)*, via leur **z-score** et leur **score En**.

5 PLAN DE CAMPAGNE

Le support d'intercomparaison circule directement entre les participants, suivant un planning défini par Deltamu en accord avec les participants.
Le laboratoire a **une semaine** pour effectuer les mesures et renvoyer le support d'intercomparaison.
Le transport entre chaque participant et à la charge du laboratoire qui envoie le matériel.

6 PLANNING DE RÉALISATION

Le départ de la CIL est prévu pour courant du 1er trimestre 2026.

(1) NF ISO 5725, Exactitude (justesse et fidélité) des résultats et méthodes de mesure. 1994.
(2) ISO 13528, Méthodes statistiques utilisées dans les essais d'aptitude par comparaisons interlaboratoires. 2015.

BULLETIN - RÉPONSE

Merci de nous retourner ce bulletin à commerce@deltamu.com

Société :

Nom - Prénom de
l'interlocuteur principal :

Tel :

Mail :

Adresse :

Code postal et Ville :

Incertitude annoncée :

Interlocuteur de remplacement (1) :

Coût de l'intercomparaison en température : 650€ HT
***Ce document devra être accompagné d'un bon de commande afin de valider votre inscription.**

Engagements réciproques :
Cette inscription engage, sur l'honneur, l'entreprise et les participants contre toute collusion ou falsification des résultats. Le signataire du présent document s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement des mesures à toute personne amenée à manipuler les supports de comparaison. **Il devra s'assurer qu'aucun ajustage, ni aucune manipulation susceptible de modifier le fonctionnement des supports n'est effectué**. Tout dysfonctionnement constaté devra être notifié au coordonnateur.
La facturation est effectuée au lancement du circuit. Le règlement est de 45 jours fin de mois. A compter de la date de lancement du circuit, toute inscription enregistrée est due et ne pourra faire l'objet d'aucune annulation ou remboursement.
En cas de perte ou de destruction des supports, la société Deltamu se réserve le droit de réclamer le montant des supports de comparaison à la société responsable de l'envoi. Ce montant sera indiqué en début de campagne et permettra à chacun des participants d'assurer le colis expédié.
La société Deltamu ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de destruction des supports. De ce fait, les sommes perçues au titre de frais d'inscription ne seront pas rendues. La société Deltamu s'engage cependant à organiser une nouvelle intercomparaison dans les plus brefs délais avec les mêmes participants.
Sur demande et suite à la remise du rapport et des résultats, le support de l'intercomparaison peut être renvoyé au laboratoire pour des mesures complémentaires pendant une durée déterminée. Tarif supplémentaire : 50€ HT.
La participation à la CIL autorise Deltamu à citer le laboratoire inscrit dans ses communications (sans association au résultat du circuit). Si vous souhaitez garder l'anonymat, merci de prévenir le service commercial de Deltamu.

A réception de ce formulaire et de votre commande, nous vous enverrons une validation d'inscription, puis le plan de campagne au démarrage du circuit.

(1) En cas d'absence de l'interlocuteur principal, la société Deltamu s'adressera à l'interlocuteur de remplacement qui devra donc disposer de toutes les informations relatives à la présente campagne d'intercomparaison et à son déroulement au sein de son entreprise

Cachet de l'entreprise **Date et signature :**

© Deltamu, tous droits de reproduction réservés. Ce document est la propriété de Deltamu. La copie ou la communication d'une partie ou de la totalité de ce document, et l'utilisation par un tiers, sans autorisation écrite préalable de Deltamu est interdite